



Délai pour passer en correctionnelle suite à des violences conjug

Par **louloute59**, le **22/06/2010 à 13:19**

Bonjour, rnJe souhaiterai connaître le délai d'attente en vue du passage en Correctionnelle suite à des violences conjugales rnMon ex mari m'a violenté et j'ai eu 15 jours d'arrêt. rnLe pb est que cet individu est allé porter plainte faisant croire que c'est lui la victime et moi son agresseur. rnMes 2 jumelles ont assisté à la scène. rnJe m'étais rendue dans une clinique afin de faire des radios du visage et lorsque je suis arrivée au commissariat, il m'avait devancé. rnIl s'est fait porté pâle par notre médecin de famille mais n'a eu aucune ITT. rnDe ce fait, sa plainte a été enregistrée avant la mienne. rnNous sommes passés en médiation début décembre 2009 et hier, j'ai su que mon dossier est tjs sur le bureau du Substitut du Procureur. rnJe sais que les délais sont longs vu la recrudescence de ces actes lâches mais je commence à désespérer me disant qu'il s'en sort haut la main. rnSi vous avez été dans ce cas ou si vous connaissez qqn dans ce cas, merci de me faire part de la tournure des évènements en ce qui les concerne. rnL'avocate qui me représente ne sait m'en dire plus.rnMerci encore